

Notre Dame des Sept Fontaines

AVANT PROPOS

Montmin est connu des nombreux touristes qui, pour faire l'ascension de la Tournette, montent par le côté occidental du Fauteuil.

Qu'ils y arrivent en suivant le col de la Forclaz au-dessus de Talloires ou l'extrémité sud du lac d'Annecy et les défilés ombreux assez semblables à ceux de la Grande Chartreuse qui serpentent au-dessus de Vesone. Ils embrassent du regard tous les hameaux de cette paroisse. Son territoire tour-à-tour couvert d'énormes assises de rochers de forêts verdoyantes, de prairies et de champs cultivés, s'étend des massifs du Fauteuil jusqu'aux vignobles de Faverges.

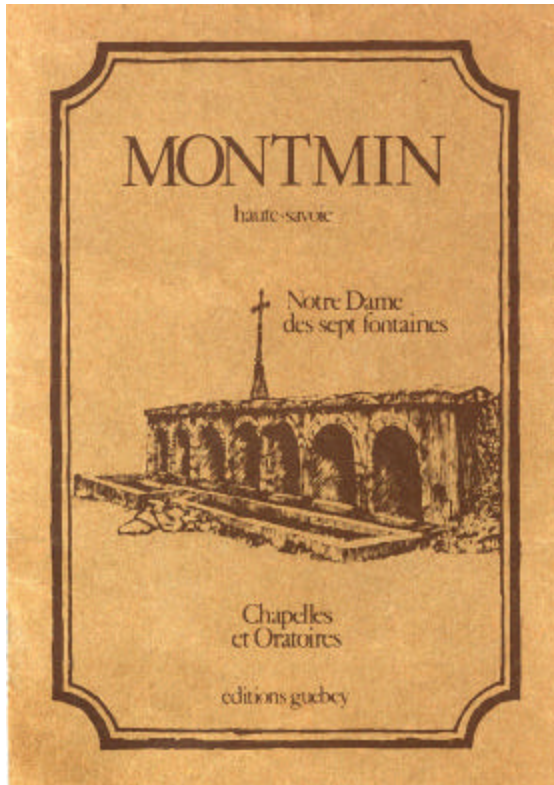
Non loin de l'église paroissiale, au pied du mont Arclosan, s'élève gracieusement un sanctuaire de Marie appelé Notre Dame des Sept Fontaines.

C'est, qu'en effet, tout proche de la chapelle qui se dégage du milieu de la verdure, coulent sept fontaines, dans lesquelles les fidèles aiment à voir l'emblème des sept douleurs de la très sainte Vierge.

Tel est le sanctuaire vénéré depuis les temps les plus anciens-, dont nous voudrions esquisser l'histoire, à l'aide des traditions locales et des documents qu'il nous a été possible de consulter.

Notre unique mais ardent désir est de mieux faire connaître et aimer Notre Dame des Sept Fontaines.

Nous déposons au pied de son autel notre modeste travail comme un bien faible tribut de notre reconnaissance envers la Mère des Douleurs.



Reproduction des deux premiers chapitres du fascicule Ackermann de 1871, réédité en 1978 par les Editions Guebey de Saint Jorioz.
Pour obtenir un exemplaire, contacter les Editions Guebey:

Tél : 04 50 68 66 98

Notre Dame des Sept Fontaines

PREMIÈRE PARTIE

NOTICE HISTORIQUE Montmin et les Sept Fontaines (du XIIe au XVIIe siècle)

Nous savons par tous les anciens documents que l'église et la paroisse de Montmin dépendaient autrefois pour le patronage et la collation du prieuré des Bénédictins de Talloires.

Une bulle du Pape Eugène III (1145) le constate pour l'année 1107. En 1237, Guillaume, comte de Genève, eut à trancher un différend qui s'était élevé entre le prieuré et Pierre de Duyn au sujet des aumônes, ou oeuvres pies qui se faisaient à Montmin Il décida que ces aumônes reviendraient à l'abbaye de Talloires.

Deux siècles plus tard, le 10 septembre 1445, Mgr Barthélémy, évêque de Corneto et Montesfiascone, remplaçant le cardinal de St- Marcel, se rend à Montmin pour la visite de la paroisse. Il constate que l'église a pour patron saint Maurice et que la cure est de la collation du prieuré de Talloires.

Malgré ces titres formels, les Bénédictins se voyaient contester leur droit par la collégiale d'Annecy, quand en 1489, une sentence de l'official du Métropolitain de Vienne trancha définitivement la question en leur faveur.

Faut-il attribuer la fondation des saintes Fontaines à ces religieux, dont la piété et la dévotion envers la MÈre de Dieu sont bien connues ?

Nos traditions locales sont unanimes à l'affirmer, et ce que firent leurs frères en religion à Bellevaux au Bauges nous inclinerait à le croire.

Dès leur arrivée dans ces montagnes ils établissent loin du couvent un oratoire appelé la sainte Fontaine présentant le même aspect que nos sept fontaines de Montmin, c'est-à-dire une fontaine encadrée dans un mur que surmontait la statue de Marie, patronne du prieuré.



Oratoire des Sept Fontaines



Niche centrale



Nous lisons presque à chaque page, dans l'Inventaire de l'abbaye de Talloires, document de grande valeur, que les religieux du prieuré se rendaient aux divers villages de Montmin pour y remplir leur ministère. Ils possédaient à Plan-Montmin une grange où ils retiraient leur dime. Sur les bords du chemin qui conduisait à ce hameau, coulait une fontaine aux eaux limpides et abondantes. Est-il téméraire de conjecturer qu'à l'exemple de leurs frères de Bellevaux, ils aient eu la pieuse idée de placer une statue de Marie au-dessus de la source et de l'appeler du nom gracieux de Sainte Fontaine? Avec le temps et le concours des fidèles, on y aura d'abord construit un oratoire, puis un second et ainsi de suite: de là les Sept Fontaines. A quelle époque précise ? Nous l'ignorons absolument.



Sur les pierres qui encadrent les fontaines, on a gravé dans la taille la lettre R (restaurées) et deux dates, 1632, 1682. C'est tout ce que nous savons : la tradition locale est peu explicite à cet endroit. Nos aïeux ont toujours vu dans cet état ses Fontaines vénérées comme aussi ils gardent le souvenir des pèlerins qui venaient demander à leurs eaux la guérison de maladies et en particulier de la gale.

Les registres paroissiaux ont consigné plusieurs guérisons extraordinaires, et une note, dans ces mêmes registres, porte que des pèlerins nombreux y accourent des environs d'Annecy, de la Tarentaise, de Maurienne et même du Piémont.

L'oratoire qui s'élève au milieu des Sept Fontaines possède un véritable trésor peut-être même une Vierge miraculeuse C'est une statue en bois détériorée par le temps. Elle est noire comme l'étaient les Vierges du moyen-âge, mais elle rayonne aussi de la douce auréole que lui ont faite les hommages de plusieurs siècles : *Nigra sum sed formosa*.

La piété de nos pères les ramenait incessamment près de la statue bien aimée. C'était un bonheur pour eux de réciter à ses



piés l'Ave Maria, de boire à la source bienfaisante et de retourner ensuite au travail et à la maison.

Mais cette filiale confiance se manifestait avec plus d'éclat encore dans les calamités publiques : par exemple lors de la terrible peste qui exerça ses ravages lors la première moitié du XVIIe siècle. Elle frappa ses premières victimes à Montmin le 28 juillet 1630. En moins d'un mois, elle emporta le sixième de la population. Bientôt les champs et les prés durent servir de cimetière. Les pestiférés tenus à l'écart des maisons par une loi de police générale aussi bien que par la peur étaient relégués dans les bois ; on y déposait leur nourriture proche de leurs retraites et l'on se hâtait de prendre la fuite. Sans nul doute durant cette année de larmes et de deuil, la paroisse de Montmin dut redoubler encore de dévotion envers N. D. des Sept Fontaines.

Nous en aurons une preuve dans l'érection d'un modeste sanctuaire en l'honneur de la Mère de Dieu.



DEUXIÈME PARTIE
CHAPELLE DE N.D. DES SEPT FONTAINES
(1675)

A peine le fléau eut-il cessé qu'une humble chapelle s'éleva tout près des Sept Fontaines. L'initiative en fut prise par Jeanne Ruland. « Par testament du 12 avril 1675, signé par Me Sussillon, not., Jeanne Ruland, femme de Maurice Vallet, donne à la chapelle à ériger et construire au lieu appelé les saintes Sept Fontaines, la somme de 220 florins pour dire six messes annuellement et à perpétuité pro ipsa et parentibus, c'est-à-dire pour elle et pour ses parents. »



Les héritiers et exécuteurs testamentaires font part de ce legs pieux à l'autorité épiscopale et supplient «qu'il plaise à Sa Grandeur d'approuver et autoriser la dite fondation à N -D. de Grâce ou de Compassion aux Sept saintes Fontaines sous la charge de six messes annuelles. »

Dans leur supplique ils font observer que les habitants de Montmin ont désir de faire et préparer les matériaux pour la construction de la chapelle.

L'autorité épiscopale fit bon accueil à la supplique des pieux héritiers. Le chanoine Comte se rendit lui-même sur les lieux. Il vint s'agenouiller au pied des saintes Fontaines.

Non loin de cet endroit, la route le conduisit à un vaste tertre entouré de pâturages, d'où l'oeil pouvait embrasser la plus grande étendue de la paroisse.

Son voyage et sa visite aux saints oratoires assurément ne passèrent point inaperçus. Depuis une année déjà, le testament le la bienfaitrice était écrit; le dessein de construire une chapelle en ce lieu paraissait connu et désiré de tous. Les promesses durent être renouvelées avec un enthousiasme unanime, car le vénérable chanoine de retour à Annecy, présente à Monseigneur que «les suppliants feront bâtir *quanto citius* (aussi vite que possible) la chapelle énoncée, attendu, poursuit-il, que le lieu est propre pour exciter la dévotion.»

Par le décret du 12 juin 1676, Mgr J. d'Arenthon d'Alex, après lecture du rapport fait par M. Comte, « approuve et ordonne que la dite chapelle soit au plus tôt bastie et construite à la diligence de ceux à qui'il appartient et après qu'elle sera en décent estat pour la célébration de la sainte messe, Nous avons commis et commettons pour la bénédiction d'icelle Rd Sr Bourgeois, curé de Montmin, et enjoignons à M. Pierre Vallet, nommé pour le premier recteur d'icelle, d'y célébrer annuellement six messes basses, «à savoir, la première, le vendredi devant de la semaine de la Sacrée Passion de N-S, jour auquel se fait la feste de N-D de Compassion, et les autres cinq basses messes à chacun de cinq mois après la dite feste hors toutefois des jours de dimanches et festes»

Dans son testament, Jeanne Ruland avait désigné le futur bénéficiaire de N D. des Sept Fontaines : « Veut, entend et nomme pour nominateur et recteur d'icelle: Rd Pierre, fils de feu honor. George Vallet, du Villard (hameau de Montmin) prêtre et vicaire de la paroisse de Montmin. Après la dite nomination demeurera à ses frères et à leurs héritiers et successeurs à la condition que pendant qu'il y aura des prêtres de la dite paroisse, ils en soient recteurs,-- sinon les revenus passeront au grand maître autel de la paroisse .»

Le premier recteur de cette chapelle fut donc (1676) Rd Pierre Vallet, qui remplissait en même temps les fonctions de vicaire pour la paroisse. Ses successeurs seront Jean Rulland (1693), Guillaume Gardier (1729) etc.